

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/077

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix novembre deux mille vingt-trois

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; F. TOMAS

Question N°1

Excusés ayant donné pouvoir : A. RAVET

Excusé sans procuration : L. GABETTE

Absente(s) (sans procuration) : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. TOMAS

**OBJET : SÉCURITÉ : MISE EN PLACE SUR LA COMMUNE DU DISPOSITIF
« PARTICIPATION CITOYENNE ».**

Invité à cette occasion, Monsieur le Major, commandant de la COB de SAINT LAURENT SUR GORRE, présente à l'assemblée délibérante les contours du dispositif déployé par la Gendarmerie Nationale de la « participation citoyenne ».

De manière succincte, le dispositif consiste à créer, sous l'égide de la Gendarmerie Nationale, un réseau de référent par quartier destiné à être les interlocuteurs privilégiés des élus municipaux et de la gendarmerie.

Monsieur le Maire souhaite que la commune de Cussac adhère à ce dispositif et fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après délibérations, à **2 Abstentions et 10 voix pour** :

DÉCIDE d'adhérer au dispositif de la participation citoyenne sur la commune de Cussac.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré en Maire de CUSSAC
Le 16 novembre 2023

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 29/11/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 29/11/2023
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20231116-2023007_2023077-DE
Reçu le 28/11/2023